



N° BLA/16 - 12 février 1959

## UN ASPECT DE LA PROMOTION FÉMININE EN TUNISIE

### Le voile

Pourquoi parler du voile des femmes ? Il existe, certes, des aspects autrement plus importants de l'émancipation féminine que cette question qui n'en a pas moins alimenté toute une littérature sur les "désenchantées" des pays turques et arabes. Les réformes révolutionnaires promulguées en Tunisie par rapport au statut de la femme (suppression de la polygamie en particulier) sont sans comparaison avec cette coutume en passe de disparaître.

"La bataille du voile" est engagée en Tunisie mais comme l'on pouvait lire dans "l'Action" (billet de Leila) : "Cette bataille ne concerne que la génération actuelle de jeunes filles, les plus de 12 ans et le voile, dans quelques années, ne sera qu'un souvenir".

Problème mineur donc mais qui ne sert pas moins de sujet à maintes discussions. La bataille se livre, tantôt sourde, tantôt ouverte, dans presque toutes les familles, où il existe, lit-on, "un foyer de révolte".

"C'est, en effet, la première étape à franchir pour arriver à une émancipation réelle", pensait la femme tunisienne en 1956<sup>1</sup>.

Détail vestimentaire simplement, mais pouvant retenir l'attention, au moins momentanément parce qu'il est tout un symbole et qu'il est à l'origine de nombreuses souffrances chez celles qui veulent s'en débarrasser et qui se heurtent aux obstacles de la famille et de la coutume.

Il suffira de parcourir dans "l'Action" de Tunis (qui ne paraît plus depuis plusieurs mois) les articles consacrés au débat et principalement le courrier de Leila. Ce sera pour nous l'occasion d'essayer de comprendre un des aspects de cette promotion féminine si vivement désirée par la jeunesse.

Il n'est pas question ici ni même nécessaire, de s'attarder sur l'origine de ce voile. Le port de celui-ci remonte aux temps les plus anciens ; toutes les civilisations l'ont connu et pratiqué surtout dans les cérémonies du mariage, du deuil et de la religion. Certains ethnologues-sociologues, comme Westermarck, l'expliquent en partie comme une protection contre le mauvais œil. D'autres pensent à une préservation de la personnalité et de l'honneur<sup>2</sup>. L'on peut y voir aussi la matérialisation de la

<sup>1</sup> "l'Action" du 23/1/56. Les réformes importantes concernant le statut de la femme sont appliquées depuis le 1er janvier 1957.

<sup>2</sup> L'habitude de se voiler le visage était également commune aux nomades et aux anciens Arabes (cf. actuellement les Touaregs) Chelhod écrit à propos de cette question : "Le droit du visage ou de la face se confond avec la sauvegarde de l'honneur" (cf. "Introduction à la sociologie de l'Islam", G. P. Maisonneuve, Paris 1958, p. 31-36).

séparation imposée aux femmes, qui, dans les sociétés où la séparation des sexes était en vigueur, ne devaient se laisser voir qu'à leur mari ou à leurs proches parents.

Quoi qu'il en soit le Coran contient plusieurs passages relatifs à la tenue des femmes : réserve, modestie, décence, etc... (24,31.59 ; 33.55, etc... ) Certains concernent uniquement les femmes de Mahomet tandis que d'autres s'appliquent à toutes les musulmanes. Un verset est souvent cité (33, 59) :

"O Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles et aux femmes des Croyants de serrer sur elles leurs voiles ! Cela sera le plus simple moyen qu'elles soient reconnues et qu'elles ne soient point offensées. Allah est absolu et miséricordieux" (Trad. Blachère).

Comme pour presque toutes les prescriptions du Coran, le sens à retenir dépend beaucoup des commentaires qui en sont faits. Les uns s'attachent à la lettre les autres à l'esprit. De toute façon, il ne semble pas qu'il faille voir ici une injonction coranique du port du voile, tel que nous le connaissons de nos jours dans les pays islamiques ; la qualification à lui donner serait celle "d'honorifique et de bienséance" (L. Gardet) Certains musulmans aiment à citer une parole du Prophète, rapportée dans les hadith, déclarant qu'une fille qui a atteint l'âge nubile "ne doit laisser voir de sa personne que ceci et cela (et le Prophète montra la paume des mains et la figure)".

Par la suite, il y eut sans doute l'influence persane et puis, comme cela est souvent arrivé, la surenchère sur les prescriptions coraniques. "Aucune femme ne sortira si ce n'est voilée et pour un motif impérieux tel que : assister à la mort de ses père et mère ou d'un proche ou autre motif légitime" lisons-nous dans la Risala d'Ibn Abi Zayd Al-Qayrawani (mort en 996).

En fait, le voile ne fut généralisé que chez les femmes de condition et les citadines, tandis que les femmes du peuple et les bédouines s'en dispensaient assez facilement ou ne le portaient pas du tout.

La bataille pour ou contre le voile en Tunisie, ne date pas d'aujourd'hui. Il est fort intéressant à cause de sa signification, de s'arrêter sur la polémique qui, en 1929, mettait aux prises un socialiste, Mohammed Noomane et un jeune avocat rentrant de France: Habib Bourguiba.

Noomane avait dépassé "le stade du nationalisme étriqué" et abondait dans le sens d'une conférencière qui au cercle de l'Essor, avait prêché le rejet du voile et des traditions surannées.

Pour le futur leader du Neo-Destour et premier président de la République Tunisienne, le problème était au contraire mal posé. Il fallait disait-il partir des données nationales. Alors que le Protectorat tentait de "dépersonnaliser" la Tunisie, il était nécessaire de s'agripper à toutes les manifestations de cette personnalité. Montrant que les Tunisiens étaient en présence d'une coutume entrée depuis des siècles dans les mœurs, évoluant avec ceux-ci à la même cadence, c'est-à-dire assez lentement, Habib Bourguiba posait la question :

"Avons-nous intérêt à hâter, sans ménager les transitions, la disparition de nos mœurs, de nos coutumes bonnes ou mauvaises et de tous ces petits riens qui forment par leur ensemble, quoiqu'on dise, notre personnalité ? Ma réponse, étant donné les circonstances politiques dans lesquelles nous vivons fut catégorique : Non.

L'évolution doit se faire sinon c'est la mort. Elle se fera mais sans cassure, sans rupture, de façon à maintenir dans le perpétuel devenir de notre personnalité une unité à travers le temps susceptible d'être perçue à chaque moment par notre conscience. Pour prendre un exemple, on peut imaginer qu'il arrivera pour le voile ce qui est arrivé pour le costume arabe auquel nous substituons insensiblement le complet européen. Le complet est entré dans nos coutumes mais après avoir été assimilé par elles. On peut s'en rendre compte par le fait qu'en adoptant l'habit européen nous n'avons pas l'impression d'avoir rompu avec nous-mêmes. Voilà le critérium infaillible du degré d'assimilation d'une coutume.

Le jour où la femme tunisienne, en sortant sans voile, n'éprouvera plus cette impression étrange qui est comme le cri de révolte de son atavisme inconscient, ce jour là, le voile disparaîtra de lui-même sans danger car ce dont il est le symbole aura

disparu"<sup>3</sup>.

A cette époque il était donc nécessaire de s'attacher au voile comme à une barrière de protection.

Cependant, la polémique s'envenima, Noomane attaquant la vie privée et familiale de Bourguiba dans "Tunis-Socialiste" et ce dernier répondant dans la même feuille en renvoyant à son antagoniste l'épithète d' "écervelé".

Il existe toujours des hommes partisans du voile. Certains même en appellent au Coran.

"Sachez, chère Leilam que le bon Musulman n'a point le droit de faire afficher sa jeune épouse à tout le monde et comment ? En décolleté ou en jupe très courte et jersey en V ? Car la femme musulmane ne doit pas être vue ; seul le mari et certaines personnes ont le droit, et là je vous prie de bien étudier ce que dit le Coran à ce sujet et je suis sûr que ça vous fera du bien, plus de bien que cette soi-disant émancipation.

Au lieu de citer des auteurs étrangers à l'Islam, citez un Sadok Rafeï" (Hicheri Mohamed Larbi, Tunis)<sup>4</sup>

D'autres permettent à leur fille de sortir dévoilée, mais restent très soucieux de contrôler ses allées et venues :

"Je suis une jeune fille tunisienne de 19 ans. Mon père est un simple fonctionnaire, mais de caractère tellement sévère que je ne puis vous le décrire. Il me permet de sortir dévoilée mais d'un autre côté il ne tolère pas que je fasse le chemin de la maison à l'école toute seule. En plus de cela, il ne veut sous aucun prétexte, que je sorte en dehors des heures de classe, c'est dire que je passe mon temps de congé à la maison.

...Ou bien au cinéma quand j'y allais (parce que maintenant je n'y mets plus les pieds) il s'assurait que derrière nous il n'y avait pas de jeunes gens, ni à côté ni devant. Il ne veut pas non plus que je lise des histoires d'amour, je suis obligée de le faire en cachette.

... Je suis tentée de faire des bêtises, justement à cause de la sévérité de mon père. Plus on me séquestre, plus j'aspire à m'évader". (Noura K. Tunis)<sup>5</sup>

Les partisans de la suppression du voile s'élèvent contre tout argument contraire basé sur la religion. La femme musulmane doit avoir le visage découvert ; elle peut comme ses semblables dans le reste du monde civilisé, sortir vaquer librement à ses occupations sans aucun danger pour la société musulmane. Tel est le principe mis en avant :

Je doute fort que la jeune fille songe beaucoup à l'Islam et au Coran à ce sujet, écrit une Tunisienne. Mais ce sont là des traditions qui ne s'adaptent plus à un pays comme le nôtre, aspirant à une vie moderne, mais on éprouve il faut bien l'avouer une certaine difficulté à s'en passer" (Abdelmajid Chiba, Tunis)<sup>6</sup>

"J'ai parcouru le Coran d'un bout à l'autre, dit une autre, et il n'y avait pas une seule phrase qui puisse interdire de sortir dévoilée. Bien au contraire, la religion musulmane s'adapte à toutes les époques anciennes et modernes.

"Ce voile cache la jeune fille mais aussi cache ce qu'elle fait de mauvais dans sa conduite. Bien sûr : elle est voilée et personne ne la voit.

---

<sup>3</sup> L'Etendard Tunisien du 11/1/29 repris dans l'Action du 22/10/56 ; cf. aussi le numéro du 29/10/56.

<sup>4</sup> L'Action du 23/1/56

<sup>5</sup> Ibid. 30/1/56

<sup>6</sup> Ibid

Chers parents ! Croyez-moi, ce n'est pas le voile qui oblige la jeune fille à se bien conduire, c'est sa conscience, sa culture. Donc délivrez-nous de ce voile.

Et vous les parents qui laissez vos filles sortir dévoilées, ne soyez pas égoïstes : essayez de convaincre nos pères : vous êtes plus près d'eux" (R. Fadette, Sfax)<sup>7</sup>.

Que répondent les hommes ? Ils font des réserves et tentent d'apporter quelques arguments raisonnables dans cette controverse passionnée.

"Croyez-vous, chère Leila, que l'émancipation de la femme dépend du port ou de la suppression du voile ?

Pour ma part, je suis pour la suppression du voile, surtout pour celles qui occupent une place dans la société : infirmières, institutrices, dactylos, etc... Pourquoi ? Pour la commodité et pour l'esthétique.

Mais si nos jeunes filles aspirent seulement à travers la suppression du voile, à nous montrer leurs qualités physiques, si elles aspirent à ces modes nuisibles, décolletés et culottes collantes, qui font retourner toutes les têtes sur leur passage, à ces modes de "mise en valeur de ce qu'on prétend cacher", si c'est cela le but de l'émancipation, je serai le premier à avoir honte d'elles et à crier : scandale !" (Klibi A., Tunis)<sup>8</sup>

Un autre Tunisien précise encore de son côté :

"... . Si la femme veut échapper au mari accaparant et au conformisme religieux, mythe très répandu dans les pays arabes il faut être autonome, matériellement, par le travail. La Tunisie ne s'en portera que mieux, car il y aura plus de production et moins de bouches inutiles ; l'exemple de la Chinoise est d'autant plus significatif que la Tunisie est une Chine miniature. Ainsi, la Tunisienne doit être non seulement éduquée, mais aussi instruite : pour échapper à la dépendance financière de l'homme, ce que vous semblez, Leila, ignorer dans vos articles" (Béchir Hamida, Manouba)<sup>9</sup>

Chacun s'ingénie à chercher les racines du mal et à trouver des solutions. Pourquoi déclarer la guerre aux parents, dit l'un ? On ne ferait qu'ajouter aux déchirements intérieurs existant déjà au sein des familles.

"... . A mon point de vue, le mal dont souffre notre jeunesse est l'héritage d'une société attardée, encombrée de préjugés complexes parce que séculaires. S'il en est ainsi, il ne faut pas guérir le mal en prêchant l'anarchie dans les familles, mais en s'attaquant à sa base par une refonte complète de la société dont les moyens sont : instruction étendue à toutes les couches de la nation, propagande puissante par les journaux, les conférences, les discussions... ; création d'associations de toutes sortes : sportives, culturelles, syndicales, politiques (Mezghani Mohsen, Tunis)<sup>10</sup>

Un professeur de lycée énumère des solutions :

"... 1°) se purifier d'abord : gagner la confiance des parents. Etouffons en nous et tuons nombre de complexes avilissants et meurtriers (fausse pudeurs, pruderie, sentiment excessif du scandale, infériorité humiliante, féminité accrue : la femme ne doit pas être un "homme manqué").

2°) combattre les méthodes de vie surannées de nos parents leur faire la guerre ouvertement.

---

<sup>7</sup> Ibid 23/1/56

<sup>8</sup> L'Action 30/1/56

<sup>9</sup> Ibid.

<sup>10</sup> Ibid.

3°) créer en chaque jeune fille et en chaque jeune homme un sentiment de "révolte" contre la "tradition fardée de prudence" et de "machinations barbares et grotesques".

4°) créer le noyau de l'éventuelle association militante "la Jeune Musulmane", à Sfax, diffuser cet état d'esprit de révolte par tous les moyens : conférences, discussions mêmes à bâtons rompus et partout" (Zamoun, M. Sfax)<sup>11</sup>

Les motivations qui font conserver ou rejeter le voile sont certainement multiples. Toutes ne sont pas recommandables ni dignes d'encouragement. On parle de la jalousie des hommes, mais ceux-ci ne sont pas ignorants de quelques motifs qui poussent les femmes à se voiler. Bref, comme le dit le titre d'un billet de Leila, "au delà du voile, un monde... ". "C'est étonnant, y lisons-nous, ce qu'un même "safsari" peut voiler de femmes différentes !... " <sup>12</sup>

"Il y a la grosse enjouée qui vous met une "motrice" de tramway sens dessus dessous en trente secondes et qui décide de régler les montées et les descentes, tout en neutralisant les essais de révolte d'un long cheikh atteint de myopie... Ce reste de chiffon blanc, n'entourant que par hasard sa nuque, est tout de même là pour attester de son respect des traditions islamiques.

"Il y a la grande coquette. Son méchant safsari, elle en a fait une arme de plus. Devant le mari (jaloux) ou le grand-père (terreur-de-la-famille), elle est tout ce qu'il y a de plus hermétiquement voilée. Mais aussitôt dehors, elle relève son safsari pour montrer un peu plus jambes et hauts talons.

... Ou bien on va choisir dans la Médina, pendant des heures, un tissu le visage soigneusement dévoilé pour éprouver son charme sur un autre homme que son mari et dans l'espoir d'obtenir une réduction de prix. Quelques-unes même, ne le font que pour le plaisir : leur mari leur a refusé de l'argent justement pour éviter ces achats-prétextes.

... Il est encore d'autres spécimens de femmes voilées, mais moins courants:

Il y a celle qui hésite : le jour, elle se voile pour faire plaisir à papa ; la nuit, elle sort "à l'Européenne" parce que son mari ne veut pas traîner au cinéma un colis encombrant. Celle qui se fait un point d'honneur de conserver une si pure tradition : (...) elle aurait l'impression, si elle ôtait son safsari ou sa "toque", de perdre un peu de sa personnalité et de sa dignité.

Celle encore qui garde son safsari sur la plage : et au moment du bain, elle se montre dans un bikini extravagant ; elle repart, parfois en scooter, les formes bien moulées par son safsari trempé. " etc...

Mais ces femmes ne doivent pas faire oublier les autres, sur le sort desquelles, Leila tente d'apitoyer les parents et les grands frères. Ceux-ci ne savent pas en effet, ce que c'est que "d'étouffer derrière une prison d'étoffe".

"Ils ne s'aperçoivent pas que leurs filles, leurs sœurs sont emmurées vivantes alors qu'elles brûlent de s'ébrouer dans la rue en liberté avec les camarades de leur âge... Ils ignorent qu'elles se remplissent de complexes, qu'elles en deviennent sournoises, fausses ; qu'elles n'aspirent qu'à avoir des "flirts" ou de petites "aventures"... et qu'elles y arrivent. "

---

<sup>11</sup> L'Action du 23/1/56

<sup>12</sup> Ibid 17/12/56. Des noms différents correspondent à divers types de voiles en Tunisie. Le "safsari" est un rectangle d'étoffe blanche. La "oçâba" est une longue bande d'étoffe noire enroulée autour de la tête et ne laissant libre qu'un interstice pour les yeux ; la "melh'fa" est un rectangle de tissu blanc. Il y a la simple voilette genre "loup", etc... D'une façon générale, on emploie aussi le terme "hijâb" (de hajaba", masquer, voiler) pour désigner le voile.

Et nous pourrions résumer les aspirations valables de la Tunisienne par cette lettre de l'une d'entre elles :

"A première vue, se dévoiler c'est être "moderne" c'est imiter servilement l'Occident. Mais en réalité, celles qui se dévoilent le font, parce que :

1°) Elles pourront ainsi laisser libre cours à leur intelligence et leur volonté de s'instruire au même titre que l'homme : il n'y aura plus de "domaine" privé de l'homme.

2°) Elles pourront acquérir un métier : elles ne courront plus le risque de se retrouver seules avec une nichée d'enfants à nourrir.

Bref, nos jeunes veulent ôter leur "safsari" pour pouvoir être armées contre les malheurs de la vie.

... Tous les arguments sont faux (religion, pudeur, manque d'habitude, transition à ménager, etc... ) : l'évolution se fera d'elle-même, avec le rodage que cela suppose. Et supprimer le voile, ce n'est pas supprimer la tradition : chaque famille se fera un point d'honneur de donner une bonne éducation à ses filles, dévoilées ou pas.

Et l'on verra bien si ce "safsari" en moins, ne facilitera pas davantage les contacts humains et n'élargira pas davantage les esprits de tous" (Mme. Triki, à Tunis)<sup>13</sup>.

Le jeudi 10 janvier 1957, à Sfax, le président Bourguiba demandait au Ministre de l'Éducation Nationale d'interdire aux écolières le port du voile. Leila en parlait comme d'un "nouveau coup d'état" :

"A quoi bon en effet faire des histoires pour une chose si anodine ? Pourquoi ménager les aigris, les égoïstes ou les méchants. Iront-ils jusqu'à retirer leurs filles de l'école ? C'est fort peu probable, ils auraient trop peur qu'elles leur restent sur les bras : les jeunes gens, maintenant, s'ils dédaignent les évaporées, s'éloignent aussi des oies blanches illettrées et qui élèveraient leurs fils à la mode d'il y a 100 ans" <sup>14</sup>

"Mais qu'est-ce que Bourguiba attend donc ? " soupiraient en effet les jeunes filles, depuis longtemps.

Et cependant, à la fin de la même année, dans son discours du 6 décembre, le Président s'attaquait encore à ce voile considéré comme anti-social :

"Tous regrettons l'obstination des parents qui contraignent encore les jeunes filles à porter le voile pour aller à l'école. Nous voyons même des fonctionnaires se rendre à leur travail affublé de cet épouvantable chiffon... Il m'a été signalé des résistances à Sfax, Sousse et Kairouan. Le gouvernement ne saurait rester indéfiniment passif devant ce mauvais vouloir... Nous assurons à la vertu et à l'honneur de la femme une protection autrement plus efficace que celle d'un misérable chiffon".

Un Tunisien écrivait :

"Si notre Président de la République prenait un décret contre le port du voile, on crierait au scandale. Mais pour toute révolution, il faut un scandale... bien que se dévoiler n'en soit nullement un" <sup>15</sup>

---

<sup>13</sup> L'Action du 14/1/57

<sup>14</sup> L'Action du 14/1/57 "Le nouveau coup d'état".

<sup>15</sup> L'Action du 3/2/56, Bahija M. "Le Coran impose-t-il le voile ?"

Pour l'instant, la Tunisie est un pays en pleine évolution et la jeune fille y a été définie comme "un être de transition". A côté des émancipées authentiques combien d'autres veulent jouer les "affranchies" !

"... Les "émancipées" qui connaissent pourtant la langue française (et s'en flattent) ignorent néanmoins, et dans toutes les langues, quelques termes élémentaires tels : merci, pardon, s'il vous plaît... Les émancipées qui jugent leur famille vieux-jeux, sont fort heureuses de se décharger sur elle de tous les soucis matériels, mesquins, indignes d'elles. Les émancipées, mondaines quand il le faut, trouvent de bon ton de mâchonner derrière bureaux et guichets, un sempiternel chewing-gum (...). Les émancipées, par anti-conformisme plus que par goût, se mettent à boire champagne et whisky, et s'en vantent. Les émancipées, tout affranchies qu'elles soient, ont conservé les préjugés anciens contre les gens de couleur, les campagnards, les illettrés, les domestiques... y ont ajouté leur condescendance envers les jeunes gens pauvres, non parvenus." <sup>16</sup>

Le voile disparaît peu à peu, mais lentement. Ce n'est surtout que dans la ville de Tunis et même à la rigueur à Sousse et à Sfax que l'on rencontre des Tunisiennes non voilées, hormis le cas des bédouines dans les campagnes. D'une façon générale, les réticences restent grandes, la coutume du port du voile étant ancrée profondément dans les mœurs. Certaines femmes sortent dévoilées pour accompagner leur mari au spectacle, alors que d'autres conservent le voile même quand leur mari leur demande de le supprimer. Elles craignent les critiques des autres femmes. Dans les petites localités de l'intérieur, les commérages et les racontars sont encore plus grands et le courage fait ainsi bien souvent défaut à celles qui voudraient se dévoiler et qui envient la liberté de la grande ville.

Cependant, comme on le note, "le voile n'est qu'un aspect d'un problème beaucoup plus vaste : l'intégration de la femme dans une société libre. Quand elle aura réellement acquis tous ses droits quand "elle sera l'égale de l'homme dans ses devoirs et ses responsabilités civiques et humaines, quand elle sera surtout instruite et considérée comme les hommes, alors la femme tunisienne prendra nettement conscience du rôle qu'elle a à jouer, elle pourra sans honte livrer son propre combat", affronter son existence d'être unique et particulier et elle sortira vaillamment : le visage découvert" <sup>17</sup>

Ces questions de vêtement en terre d'Islam restent jusqu'à nos jours relativement importantes malgré tout, non pas tant en elles-mêmes bien sûr, comme nous l'avons dit, que par la signification mise par le peuple dans la coiffure ou dans le voile, par exemple.

Mustapha Kémal, en Turquie, au lendemain de la première guerre mondiale, rendit le port de la casquette ou du chapeau obligatoire. "Rejetons le fez, disait-il, qui est sur nos têtes comme l'emblème de l'ignorance et du fanatisme et adoptons le chapeau, coiffure du monde civilisé ; montrons qu'il n'y a aucune différence de mentalité entre nous et la grande famille des peuples modernes". Remportant "la bataille du fez", il milita pour la suppression du voile. Celui-ci n'est interdit que par des ordonnances locales mais tombe de plus en plus en désuétude.

L'essayiste algérien, Malek Bennabi, écrit à propos de cette révolution du costume en Turquie :

"Ataturk savait que le fez était une parcelle de l'esprit vieux turc ; l'esprit des désenchantés masculins, des fumeurs de narguileh, des chercheurs d'oubli. Il fallait rompre le statisme d'une société pétrifiée... Changeant d'activité, l'homme doit nécessairement changer de costume. Quand le Commodore Perry frappa, en 1868, à la porte du Japon, le peuple japonais comprit que c'était l'heure de quitter le kimono, pour se serrer la taille dans le bleu de travail... L'habit fait bel et bien le moine." <sup>18</sup>

Et dans son dernier ouvrage, "L'Afro-Asiatisme" (Le Caire, 1956), le même auteur vitupère contre le fez :

---

<sup>16</sup> Ibid, 9/12/57, Gilberte Herz "Des yeux de gazelle... ou whisky à gogo".

<sup>17</sup> L'action du 6/1/58

<sup>18</sup> Les Conditions de la renaissance algérienne" (Edit. En-Nahdha, Alger 1949, p. 75).

"Quand on voit un ministre musulman, qui a adopté le costume européen, garder patriotiquement son fez écarlate, au cours d'une cérémonie d'un caractère international, on a l'impression qu'il veut être, coûte que coûte, inefficace. C'est une inefficacité faite d'un mélange d'orgueil enfantin et surtout d'ignorance du monde actuel dans son orientation générale. On a l'impression qu'il s'agit d'une société où la "civilisation" a commencé son travail par le bas et n'est pas encore parvenue à la tête... au fez de M. le ministre" (p. 307).

"Garder patriotiquement son fez" ! Cela peut rejoindre en fait, d'une certaine manière, le combat de Habib Bourguiba, en 1929 alors que la Tunisie était encore sous Protectorat, pour s'accrocher à tout ce qui marquait la personnalité du pays. Il faut voir là des réactions classiques de contre-acculturation se manifestant chez un peuple colonisé ou de la part de minorités s'opposant à toute assimilation en s'agrippant à un ensemble de rites, de coutumes, de "valeurs culturelles" comme dernier rempart contre cette assimilation.

Les observateurs des Républiques musulmanes de l'Asie soviétique constatent chez les Ouzbègues, Kirghizes ou Tadjiks, un retour à la polygamie, à la claustration des femmes, au mariage forcé des mineures, au port du voile (la "parandja"). Ce sont non seulement les vieilles femmes qui le portent, mais encore de jeunes femmes, même mariées à des communistes. "Le port du voile n'est pas une simple "survivance du passé féodal", mais une coutume solidement ancrée par laquelle l'intelligentsia indigène de formation soviétique cherche à se différencier de ses voisins et camarades russes"<sup>19</sup>

Le voile a valeur de symbole qu'il soit conservé, rejeté ou repris dans certaines circonstances politiques.

Jean Amrouche écrit au sujet des manifestations de femmes durant le mois de mai 1958 en Algérie :

"Le sacrifice du voile par certaines femmes (et quelles femmes!) sur l'autel de la fraternisation, avait valeur et signification de cérémonial magique, de sacramental. La société musulmane avait symboliquement renoncé à son existence distincte, à son secret, à sa différence fondamentale"<sup>20</sup>

De fait, certaines femmes (sans penser d'ailleurs nécessairement à celles dont veut parler l'auteur) supprimèrent le voile, alors que d'autres le reprirent, au moins momentanément.

La Tunisie jusqu'à présent, ne s'est pas montrée partisane des solutions brusques, comme celles de Mustapha Kémal, (sauf cependant pour les décrets contre la polygamie. Sans doute des Tunisiens et Tunisiennes voudraient-ils une "kémalisation" radicale ; leur impatience se comprend. Mais la vieille sagesse populaire sait bien que "la patience guérit tout mal et toute souffrance". La promotion féminine est en marche, lentement mais sûrement, et "la bataille" à gagner ne concerne pratiquement que la génération actuelle de jeunes filles.



S. M. A. Comprendre 20, rue du Printemps PARIS C. C. P. : 15 263 74
--

<sup>19</sup> H. Carrère d'Encausse "La femme musulmane en U. R. S. S. dans Esprit de juillet/ août 1957.

<sup>20</sup> "Algérie : le fond du problème" ; dans la Nef de janvier 1959.